



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

construction aéronautique

Question écrite n° 996

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'importance de l'implantation, en basse Loire, du nouvel établissement projeté par l'Aérospatiale pour l'assemblage du gros porteur de 550 à 800 places dénommé A 3 XX. Plusieurs sites européens sont en compétition. Le site industriel et portuaire de basse Loire offre à la France ses meilleurs atouts de réussite. Des possibilités de transport multimodal uniques, à partir du port de Donges et de l'aéroport de Montoir, bénéficiant tous deux des meilleurs réseaux autoroutiers et ferrés, sont d'ores et déjà à disposition des établissements d'Airbus de Nantes et Saint-Nazaire. Cette nouvelle unité renforcerait la présence régionale de l'Aérospatiale au sein d'une métropole économique s'appuyant sur un tissu riche d'entreprises sous-traitantes et une main-d'oeuvre qualifiée. Dans un département où le taux de chômage excède 15 %, ce projet revêt une importance capitale. Aussi lui demande-t-il quelles sont les intentions du Gouvernement pour favoriser la concrétisation de ce projet industriel.

Texte de la réponse

L'A 3 XX constitue un enjeu de première importance pour l'avenir de la construction aéronautique européenne. Cet appareil, qui sera capable de transporter jusqu'à cinq fois plus de passagers qu'un Airbus A 320, doit en effet ouvrir à Airbus Industrie l'accès au marché prometteur des avions de très grosse capacité sur lequel les Etats-Unis disposent aujourd'hui d'un monopole. C'est également une opération industrielle d'envergure pour les avionneurs partenaires d'Airbus, qui seront chargés de la production de ces appareils, et en particulier pour Aérospatiale. Comme pour les précédents programmes, le site industriel de Basse Loire, qui représente un des tous premiers centres d'activités de l'avionneur français, devrait, si l'opération est lancée, jouer un rôle actif dans le programme et bénéficier d'une large partie de la charge de travail induite. Cependant la responsabilité précise des différents sites, et notamment la localisation de la chaîne de montage, ne sera définie qu'au terme des études qui sont conduites actuellement par les avionneurs partenaires sur l'organisation industrielle qui doit être mise en place pour produire l'avion. Sur ce plan, les choix seront faits en privilégiant les critères d'efficacité industrielle, de façon à retenir les solutions les plus avantageuses pour l'économie générale du projet. Parmi ces critères, la qualité de la main-d'oeuvre apparaît bien évidemment essentielle. Les pouvoirs publics suivent de très près l'avancement de l'opération et ne manqueront pas, le moment venu, d'examiner avec la plus extrême attention les dossiers qui lui seront adressés par l'industriel français.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 996

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2343

Réponse publiée le : 25 août 1997, page 2717